



Règlement de l'épreuve de marche nordique et de trail

Les premiers Jeux Français multidisciplinaires sportifs et culturels réservés aux masters (plus de 60 ans) dénommés sous l'acronyme « LES MASTERS SENIORS » auront lieu à NEVERS et dans le département de la Nièvre du mercredi 8 au dimanche 12 septembre 2021.

Le « Village des Jeux », situé au centre des expositions à Nevers, sera le point de concentration des compétiteurs, partenaires et public.

Il permet :

- Trouver toutes les informations utiles aux compétiteurs
- Assister aux remises des prix
- Se renseigner sur le programme d'animations
- Profiter des espaces de détente et de convivialité
- Visiter les stands des sponsors
- Assister aux conférences, animations et « Talks » sur le thème du **bien-être**

Préliminaire

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

1- Lieu, date et nature de la compétition

La manifestation aura lieu le mercredi 8 septembre 2021.

Départ et l'arrivée : Maison forestière d'URZY

Horaire de départ :

- 14h00 : Trail
- 14h10 : Marche nordique

Distance : 14 km

2- Organisateur

La manifestation est organisée par le Comité départemental UFOLEP de la Nièvre

📍 7 Rue Commandant Rivière 58000 NEVERS

☎ 06.81.70.24.16

✉ ufolep58@fol58.org

📺 <https://www.youtube.com/c/UFOLEPNièvre>

📘 Ufolep Nièvre

📷 Ufolep58

3- Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge

Pour l'épreuve de marche nordique et de trail les participants doivent être au minimum nés en 1961 et avant.

b) Adhérent d'un club

L'épreuve de marche nordique et de trail est réservée aux adhérents d'un club affilié à une fédération agréée.

c) Certificat médical

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, **délivrée par une fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition ou de la pratique du sport en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

d) Droit d'inscription

Le droit d'inscription est de 12 € (hors frais de la plateforme d'inscription).

Inscription avant le 25/08/2021 en utilisant le lien depuis notre site www.ufolep58.org. Aucune inscription sur place.

- Paiement uniquement par CB
- Les documents (licence ou certificat médical) sont à téléverser sur votre fiche personnelle en ligne avant le 25/08/2021 au-delà l'inscription sera annulée et non remboursée.

Aucun paiement sur place et aucun document présenté au retrait des dossards.

e) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 24/08/2021 à 23h59.

f) Dossard

Le dossard est à retirer le mercredi 8 septembre de 10h à 13h30 sur le site de la manifestation.

Le participant doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisateur sur la poitrine avec 4 épingles non fournis.

g) Matériel de sécurité

Liste du matériel de chaque participant :

- des vêtements adaptés à la saison et à la météo du jour de l'événement
- un téléphone mobile avec une batterie chargée. Mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification du participant.

h) Rétractation

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

i) Acceptation du présent règlement

Le participant accepte sans réserve le présent règlement et se soumettent aux règlements publics (code de la route lors des traversées de routes).

4- Cession de dossard

En cas de non-participation, il est possible de remettre son dossard à une tierce personne après l'accord de l'organisation et avoir fourni tous les éléments d'inscription par mail à ufolep58@fol58.org.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5- Assurance

a) Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de l'APAC.

b) Assurance dommages corporels

Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur fédération ou de leur assurance qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels qu'ils encourent lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt de souscrire auprès de leur assureur un contrat qui les garantisse en cas de dommages corporels.

6- Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a) Limites horaires

Le temps maximum alloué pour chaque épreuve est de 3h. Passé ce délai, les participants seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité.

b) Chronométrage

Tous les participants se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard. Un participant n'empruntant pas la chaussée du parcours ne pourra être classé à l'arrivée. Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

La puce devra être restituée à l'arrivée, en cas de non restitution, elle sera facturée 18€.

7- Classements et récompenses

a) Classement

Il sera établi pour chaque épreuve (marche nordique et trail) un classement scratch par genre.

b) Récompenses

Pour chaque épreuve :

- un lot à tous les arrivants
- le trophée « Masters Seniors » aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes ainsi qu'une invitation (conjoint·e compris·e) à la soirée de gala du samedi 11 septembre au village des jeux des Masters Seniors.

Le lot et les récompenses seront remis lors de la cérémonie des récompenses qui aura lieu au village des jeux des Masters Seniors (situé au centre des expositions à Nevers) à 18h30.

c) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site de l'UFOLEP www.ufolep58.org et sur le stand UFOLEP au village des jeux des Masters Seniors.

Conformément à la loi dite « Information et Liberté », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur les sites internet en cas de motif légitime. Dans ce cas en faire la demande à l'adresse électronique ufolep58@fol58.org

8- Ravitaillement

Epreuve en semi autosuffisance qui signifie que le participant doit être autonome entre les points de ravitaillement.

Poste de ravitaillement en liquide au 7^{ème} kilomètre et à l'arrivée (liquide et solide).

9- Sécurité et assistance médicale

Un poste de secours composé de secouriste sera implanté sur le site de départ pendant toute la durée des épreuves. Ces derniers pourront intervenir directement sur le parcours à la demande du PC course.

Il appartient à chaque participant en difficulté ou sérieusement blessé de demander assistance :

- en demandant à un signaleur d'appeler le PC course
- en appelant lui-même le PC course aux numéros indiqués sur son dossard
- en demandant à un autre participant d'appeler le PC course

10- Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du participant fautif.

11- Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

12- CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits.

L'UFOLEP est susceptible de partager des données à votre sujet avec des tiers.

L'UFOLEP peut partager les données que vous nous soumettez à des sociétés ou associations partenaires. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des données.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection de l'UFOLEP et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits par e-mail à l'adresse ufolep58@fol58.org ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à : UFOLEP 7 Rue Commandant Rivière 58000 NEVERS.

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

13- Force majeure

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fon de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

14- Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Les participants seront remboursés de frais d'engagement (hors frais de plateforme d'inscription), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

15- Protocole sanitaire

Au vu de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons, l'organisation se réserve le droit d'appliquer toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de tous les membres de l'équipe ainsi que celle de tous les participants y compris par l'annulation de la manifestation.

- Inscription exclusivement en ligne et pour les dossiers complets
- Zone retrait des dossards/départ/arrivée
 - Interdite aux non concurrents
 - Nombreux panneaux rappelant les gestes barrières
 - Message audio réguliers rappelant les gestes barrières
- Retrait des dossards :
 - 2 zones distincts : marche nordique et trail
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique
- Ravitaillement :
 - 7 km, zone agrandie afin de pouvoir respecter la distanciation physique. Le ravitaillement en eau sera manipulé par un seul bénévole par point d'eau
 - Pas de ravitaillement à l'arrivée
- Les résultats seront publiés sur le site de l'UFOLEP www.ufolep58.org et sur le stand UFOLEP au village des jeux des Masters Seniors.
- Récompenses
Pour chaque épreuve :
 - un lot à tous les arrivants
 - le trophée « Masters Seniors » aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes ainsi qu'une invitation (conjoint·e compris·e) à la soirée de gala du samedi 11 septembre au village des jeux des Masters Seniors.

Le lot et les récompenses seront remis lors de la cérémonie des récompenses qui aura lieu au village des jeux des Masters Seniors (situé au centre des expositions à Nevers) à 18h30.

- Pour valider l'inscription en ligne, le participant devra cocher une case stipulant qu'il s'engage à respecter le présent protocole

Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des consignes sanitaires applicable le jour de l'épreuve